

Extrait du procès-verbal Séance du mercredi 2 novembre 2016 sous la Présidence de Madame Anne Viredaz Ferrari

Préavis 18-2016 Arrêté d'imposition pour 2017

Le Conseil communal de Pully

- vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
- vu le préavis municipal N° 18-2016 du 14 septembre 2016,
- vu le rapport de la Commission des finances,

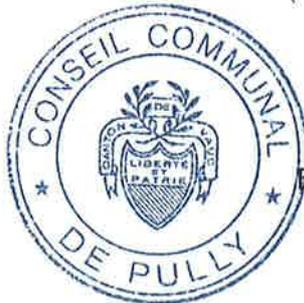
décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Anne VIREDAZ FERRARI



Le secrétaire

Bernard MONTAVON